

PROCES-VERBAL SOUS SEING PRIVE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE COMNEXIO

TENUE LE 16 JUIN 2022

A NAMUR-EXPO, AVENUE SERGENT VRITHOFF 2 À 5000 NAMUR

L'Assemblée générale est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Monsieur Karl DE VOS.

Le bureau est constitué de Madame Rosalia TUDISCA, secrétaire
de ~~Madame~~/Monsieur Nuyhens
et de ~~Madame~~/Monsieur Franssen, tous deux scrutateurs.

Les associés sont dûment représentés et la liste des présences est annexée au présent procès-verbal.

L'Assemblée peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour qui figurent dans la convocation adressée aux actionnaires en date du 13 mai 2022 et ce, dans le respect des articles 21 et suivants des statuts.

Ont été mis à la disposition des actionnaires, via le site internet de la société, le rapport d'activités dont le rapport de rémunération, le rapport financier de la société dont chacun a pu prendre connaissance, comprenant le rapport de gestion 2021 et également le bilan et les comptes 2021, le rapport du Commissaire-Réviseur, RSM-InterAudit, représentée par Monsieur Thierry Lejuste, Réviseur d'entreprises.

Tous ces éléments ont été portés à la connaissance du Conseil d'entreprise de Comnexio le 14 juin 2022 (attestation en annexe).

1° Rapport annuel 2021 - en ce compris le rapport de rémunération

Il est souligné que ce document a été mis à disposition des actionnaires sur le site internet en date du 13 mai 2022 en sorte que tous ont pu en prendre connaissance.

L'Assemblée approuve le rapport annuel 2021, en ce compris le rapport de rémunération, tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2° Comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021

- Présentation des comptes ;
- Présentation du rapport du Réviseur ;
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, des rapport de gestion et règles d'évaluation.

Il est souligné que ces rapports ont été également mis à disposition des actionnaires sur le site internet en date du 13 mai 2022 en sorte que tous ont pu en prendre connaissance. Notification est faite du rapport du Commissaire-Réviseur et l'Assemblée générale ne formule aucune observation.

L'Assemblée approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2021 tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3° Décharge aux administrateurs pour l'année 2021

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée donne, par vote spécial et distinct, décharge à Mesdames et Messieurs les administrateurs en ce qui concerne l'exécution de leur mandat pendant l'exercice 2021.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4° Décharge au Réviseur pour l'année 2021

Conformément aux dispositions légales et statutaires en la matière, l'Assemblée donne, par vote spécial et distinct, décharge à Monsieur le Commissaire-Réviseur Thierry Lejuste représentant la société RSM, membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, en ce qui concerne l'exécution de son mandat pendant l'exercice 2021.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5° Nomination du réviseur pour les exercices 2022-2024 et fixation de ses émoluments

L'Assemblée générale nomme le cabinet BDO Réviseurs d'Entreprises srl représenté par Monsieur Christophe Colson, représentant permanent, aux fonctions de commissaire-réviseur pour les exercices comptables 2022, 2023 et 2024, sur la base de l'examen des offres reçues et de la proposition d'attribution faite par le Conseil d'administration d'ORES lors de sa séance du 27 avril 2022.

L'Assemblée générale fixe les émoluments comme suit :

- un montant forfaitaire de 370.500,00 € HTVA (dont un montant de 43.000,00 € HTVA est dévolu aux missions de Connexio sc) pour les exercices comptables 2022 à 2024 pour la mission légale de contrôle des comptes d'ORES sc, ORES Assets sc et Connexio sc, telle que décrite dans le cahier des charges ;
- un taux horaire de 95,00 € HTVA pour les missions particulières d'ORES sc, ORES Assets sc et Connexio sc réalisées pendant la durée du marché.

Mise aux voix par Monsieur le Président, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président constate que l'Assemblée générale vient ainsi de statuer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée à 9 heures 45.

Le présent procès-verbal est adopté séance tenante.

DONT PROCES-VERBAL

Clos lieu et date que dessus, à Namur.

Lecture faite, le Président de l'Assemblée et le Secrétaire ont signé le présent procès-verbal.

Rosalia TUDISCA
Secrétaire



Karl DE VOS
Président



ATTESTATION

Le Conseil d'entreprise de la société COMNEXIO, régulièrement convoqué, s'est réuni ce 14 juin 2022 pour l'information économique et financière annuelle.

Les faits significatifs de 2021, les comptes de résultats et le bilan ont été analysés et commentés.

Les perspectives pour 2022 ont été exposées ainsi que les prévisions d'effectif.

Le réviseur a remis son rapport.

Le présent document est destiné à l'Assemblée Générale de COMNEXIO.

Fait à Gosselies, le 14 juin 2022.



Le Président
du Conseil d'entreprise

La Secrétaire
du Conseil d'entreprise

